

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

CAHORS ET DÉP^t: Trois mois, 5 fr.; Six mois 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t: — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS: L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

ANNONCES (la ligne)..... 2^e cent.
RÉCLAMES — 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS																			
Omnibus. Poste. Omnibus.				Poste. Omnibus. Omnibus.				Omnibus. Omnibus. Omnibus.				Omnibus. Omnibus. Omnibus.				Omnibus. Omnibus. Omnibus.				Omnibus. Omnibus. Omnibus.																			
CAHORS. — D. 1	6 ^h 25	12 ^h 50	6 ^h 45	PARIS. — D. 1	2 ^h 20	8 ^h 30	7 ^h 45	CAHORS. — D. 1	4 ^h 41	10 ^h 20	5 ^h 25	TOULOUSE. D. 1	5 ^h 40	9 ^h 16	2 ^h 30	CAHORS. — D. 1	7 ^h 40	11 ^h 30	5 ^h 10	PARIS. — D. 1	8 ^h 30	11 ^h 30	5 ^h 10	CAHORS. — D. 1	7 ^h 40	11 ^h 30	5 ^h 10	PARIS. — D. 1	8 ^h 30	11 ^h 30	5 ^h 10								
Marcouss.	6 40	1 4	6 45	— Express.	8 »	5 45	3 15	Sept-Ponts.	4 53	10 30	5 38	BORDEAUX.	» » » » »	» » » » »	9 30	Arcambal.	8 2	12 4	5 36	— Expres.	8 »	5 45	3 15	St-Cirq.	8 12	12 21	5 45	— Expres.	8 »	5 45	3 15	St-Cirq.	8 12	12 21	5 45	— Expres.	8 »	5 45	3 15
Luzach.	7 1	1 23	6 35	BORDEAUX.	» » » » »	» » » » »	9 30	Cieurac.	5 11	10 46	5 58	Montauban. D. 1	7 25	10 ^h 40	4 40	St-Géry.	8 21	12 38	5 53	— Expres.	8 »	5 45	3 15	St-Cirq.	8 12	12 21	5 45	— Expres.	8 »	5 45	3 15	St-Géry.	8 21	12 38	5 53	— Expres.	8 »	5 45	3 15
Castelfranc.	7 18	1 37	6 50	M.-Libos. — D. 1	8 55	3 18	9 7	Lalbenque.	5 20	10 53	6 11	Fonmeuve.	7 40	10 54	4 54	Montbrun. hal.	8 35	1 5	6 6	— Expres.	8 »	5 45	3 15	St-Cirq.	8 12	12 21	5 45	— Expres.	8 »	5 45	3 15	St-Cirq.	8 12	12 21	5 45	— Expres.	8 »	5 45	3 15
Puy-l'Évêque.	7 30	1 45	7 3	Fumel.	8 42	3 18	9 7	Borredon.	5 31	11 5	6 25	Albias.	7 53	11 3	5 3	St-Cirq. hal.	8 43	1 14	6 13	— Expres.	8 »	5 45	3 15	St-Cirq.	8 12	12 21	5 45	— Expres.	8 »	5 45	3 15	St-Cirq.	8 12	12 21	5 45	— Expres.	8 »	5 45	3 15
Duravel.	7 40	1 57	7 12	Soturac-Touzac	8 55	3 30	9 19	Causade.	5 55	11 27	6 56	Montpont.	9 18	11 56	5 54	St-Martin-Lab.	8 57	1 35	6 23	— Expres.	8 »	5 45	3 15	St-Cirq.	8 12	12 21	5 45	— Expres.	8 »	5 45	3 15	St-Cirq.	8 12	12 21	5 45	— Expres.	8 »	5 45	3 15
Soturac-Touzac	7 49	2 6	7 21	Duravel.	9 3	3 39	9 28	Réalville.	6 5	14 36	7 8	Labenque.	9 44	12 13	6 24	St-Cirq. hal.	9 5	1 44	6 35	— Expres.	8 »	5 45	3 15	St-Cirq.	8 12	12 21	5 45	— Expres.	8 »	5 45	3 15	St-Cirq.	8 12	12 21	5 45	— Expres.	8 »	5 45	3 15
Puy-l'Évêque.	8 1	1 37	7 33	Puy-l'Évêque.	9 11	3 48	9 37	Albias.	6 13	11 44	7 18	Labenque.	9 44	12 13	6 24	Cajarc.	9 21	2 10	6 7	— Expres.	8 »	5 45	3 15	St-Cirq.	8 12	12 21	5 45	— Expres.	8 »	5 45	3 15	St-Cirq.	8 12	12 21	5 45	— Expres.	8 »	5 45	3 15
Fumel.	8 26	4 3	9 52	Castelfranc.	9 26	4 3	9 52	Fonmeuve.	6 22	11 52	7 28	Labenque.	9 44	12 13	6 24	Montbrun. hal.	9 33	2 24	6 58	— Expres.	8 »	5 45	3 15	St-Cirq.	8 12	12 21	5 45	— Expres.	8 »	5 45	3 15	St-Cirq.	8 12	12 21	5 45	— Expres.	8 »	5 45	3 15
M.-Libos. — A. 1	8 8	2 3	7 40	Luzach.	9 38	4 16	10 5	Montauban. A. 1	6 39	12 7	7 45	Labenque.	9 44	12 13	6 24	Toirac.	9 44	2 45	7 8	— Expres.	8 »	5 45	3 15	St-Cirq.	8 12	12 21	5 45	— Expres.	8 »	5 45	3 15	St-Cirq.	8 12	12 21	5 45	— Expres.	8 »	5 45	3 15
BORDEAUX.	3 51	8 11	4 43	PARIS.	9 47	4 26	10 15	BEAUX.	10 40	6 05	» »	Labenque.	9 44	12 13	6 24	St-Cirq.	9 53	3 10	7 21	— Expres.	8 »	5 45	3 15	St-Cirq.	8 12	12 21	5 45	— Expres.	8 »	5 45	3 15	St-Cirq.	8 12	12 21	5 45	— Expres.	8 »	5 45	3 15
PARIS. — Ar. 11	46	4 37	8 48	CAHORS. — A. 10	10	4 56	10 48	TOULOUSE. A. 1	8 46	1 45	» 57	Labenque.	9 44	12 13	6 24	St-Cirq.	9 53	3 10	7 21	— Expres.	8 »	5 45	3 15	St-Cirq.	8 12	12 21	5 45	— Expres.	8 »	5 45	3 15	St-Cirq.	8 12	12 21	5 45	— Expres.	8 »	5 45	3 15

Cahors, le 15 Décembre

APROPOS DES DISPENSES

Nous extrayons du *Télégraphe* l'article suivant :

L'un des points de la loi militaire sur lequel la divergence entre le Sénat et la Chambre paraît le plus accentuée, est celui relatif aux dispenses motivées par certaines situations de famille telles que fils aîné de veuve, aîné d'orphelins, etc.

Ces dispenses seront-elles de droit : c'est-à-dire concédées sur la simple constatation de la situation qui les motive ?

On seront-elles subordonnées à la justification des besoins que la famille peut réellement avoir, de conserver, pour la soutenir, le jeune homme qui réclame la dispense ?

La Chambre avait adopté cette dernière solution.

Le Sénat l'a rejetée et a repris la première.

Aujourd'hui, la Chambre persiste dans son opinion. Do moins, le rapport de l'honorable M. Labordère conclut formellement dans ce sens.

Je n'ai pas l'intention d'examiner et de discuter à mon tour les arguments mis en avant de part et d'autre.

Je voudrais seulement insister sur un côté de la question dont jusqu'ici, ni la Chambre, ni le Sénat ne paraissent s'être préoccupés, et qui cependant est selon moi fort important.

Comme « en toute chose il faut considérer la fin », je trouve qu'en cette affaire, il importe avant tout de bien dégager le but en vue duquel sont concédées les dispenses dont il s'agit.

Ce but est-il d'être agréable ou utile au jeune homme que l'on dispense ?

Assurément non.

Ce n'est pas le fils aîné d'une femme veuve que la loi trouve digne d'intérêt et d'égards. C'est la femme veuve elle-même et avec raison.

De même pour le frère aîné d'un certain nombre d'orphelins. C'est seulement en considération desdits orphelins, qu'on juge nécessaire de lui accorder quelque faveur.

De même encore pour le frère d'un militaire sous les drapeaux. C'est seulement la famille commune de ces deux jeunes gens dont on se préoccupe ici ; c'est leur père et leur mère, auxquels on juge humain de ne pas enlever deux enfants à la fois, etc.

N'est-il pas clair dès lors que dans la rédaction de la loi, dans l'établissement des règles à suivre pour la concession des dispenses, on devrait faire intervenir tant soit peu l'avis des intéressés ? Avant d'accorder une faveur à quelqu'un, ne convient-il pas d'attendre que ce quelqu'un la demande ? Ne convient-il pas tout au moins de s'assurer qu'il ne la repousse point, et que cette prétendue faveur n'est pas au contraire, pour lui, une gêne ou même une lourde charge ?

On admet comme évident, comme allant de soi, qu'une femme veuve par exemple est enchantée de conserver son fils, — et son fils aîné, notez bien, pas un autre — pour la soutenir. Mais qui oserait affirmer que c'est là un fait toujours exact ?

J'ai connu, pour ma part, plus d'un exemple du contraire. Précisément dans des cas de dispense du service militaire, j'ai vu telle veuve prier et supplier pour qu'on la débarrassât d'un fils qu'on lui donnait comme soutien, et qui n'était pour elle qu'une cause de dépense et de tourment.

Certes, je suis loin de considérer l'armée comme une maison de force ou de correction, destinée à garder les mauvais drôles dont les parents ne savent que faire. Mais quand le fonctionnement normal de la loi appelle un jeune homme à servir, n'est-il pas excessif de refuser de l'incorporer pour le rendre, pour l'imposer bon gré mal gré à sa famille, sous prétexte de rendre service à ladite famille — alors que celle-ci précisément n'en veut pas ?

Je trouve donc parfaitement juste le principe

de l'amendement que plusieurs députés ont formulé à ce sujet ; amendement inspiré sans doute par la même idée que le présent article, et qui s'appliquerait d'ailleurs aussi bien aux dispenses de droit, demandées par le Sénat, qu'aux dispenses après examen, seules admises à la Chambre.

Les auteurs de cet amendement voudraient que « sur la plainte des personnes en vue desquelles la dispense a été accordée, le conseil de révision, siégeant au chef-lieu du département, examinât de nouveau les raisons qui l'ont motivée et pût ou la continuer ou la supprimer. »

Le principe est juste. Seulement, cet amendement a le tort de n'être qu'une demi-mesure.

Pourquoi commencer par accorder la dispense sans examen et attendre « la plainte des personnes en vue desquelles etc. », pour supprimer la dispense accordée ? N'est-il pas bien plus logique de consulter les personnes dont il s'agit avant d'accorder la dispense, et de ne concéder celle-ci — pourvu bien entendu qu'elle semble justifiée d'ailleurs — que si elle est demandée, réclamée par les intéressés, c'est-à-dire par les personnes dans l'intérêt desquelles — ou « en vue » desquelles, comme dit l'amendement — elle est accordée ?

Telle est, selon moi, la règle qu'il conviendrait de suivre. Elle aurait l'avantage d'abord de rendre à l'armée, sans dommage pour personne, nombre de soldats dont elle est indument privée. Et de plus, elle permettrait de résoudre du coup une foule de questions fort discutées et sur lesquelles l'accord est loin d'être fait.

D'une part, en effet, non seulement il y aurait des fils de veuve que leurs mères ne réclameraient pas, mais on verrait aussi disparaître pas mal de dispenses motivées par la présence d'un « frère sous les drapeaux ».

Comme, par exemple, lorsqu'il s'agirait de deux frères n'ayant pas de famille, ayant peut-être des intérêts tout à fait distincts, et dont le second n'en est pas moins aujourd'hui « dispensé » par le premier.

Ici, d'ailleurs, voyez l'anomalie bizarre que peut produire la législation des dispenses « de droit » :

Deux frères n'ont plus ni père ni mère. L'un a vingt ans par exemple, l'autre dix-huit ou dix-neuf ans. Le premier sera dispensé comme aîné d'orphelin, sous prétexte de lui permettre de soutenir le cadet. Et par fait même de cette dispense, ledit cadet se verra contraint de servir. Voilà tout ce qu'il retire d'une concession faite soi-disant dans son intérêt.

Tandis que si l'aîné était pris, au contraire, ce même cadet se trouverait dispensé « lui-même comme ayant un frère sous les drapeaux » et par conséquent avantagé d'une manière bien plus sérieuse.

D'un autre côté, combien n'a-t-on pas épilogué sur la question des « fils naturels » et des « fils légitimes » ? Combien d'arguments pour et contre la concession du droit de dispense aux uns et aux autres ?

Eh, bon Dieu ! laissez donc le choix à l'intéressé, c'est-à-dire à la veuve, par exemple, que vous prétendez doter d'un soutien. Laissez-lui donc, si elle le demande, même on « fils naturel » qui, tout en étant « l'enfant du désordre » — comme disait éloquentement je ne sais quel député de l'ordre moral — peut néanmoins être un excellent sujet et un soutien très sûr pour sa mère.

Tandis que tel fils, très légitime et « enfant de l'ordre » le plus parfait, pourra fort bien n'être qu'un drôle et un gredin, plus gênant qu'utile.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 13 décembre 1888

M. Goblet soutient le traité de commerce Franco-Grec ; il dit que la convention a simplement pour objet d'accorder à la Grèce le traitement de la nation la plus favorisée, déjà l'influence allemande se développe à notre détriment.

Ce n'est pas nous qui avons rompu le traité avec l'Italie ; cependant les journaux italiens disent qu'il est inutile de reprendre les négociations avec la

— Faites préparer sur-le-champ votre plus belle chambre et votre meilleur lit.

— Sur-le-champ, oui, monseigneur.

Et le digne Hermelin avait ajouté avec un légitime orgueil :

— La plus belle chambre, c'est la mienne, et le meilleur lit, c'est le mien.

Le vieux seigneur, qui ne l'avait pas entendu, était descendu de voiture. Il s'était retourné ensuite pour offrir galement la main à mademoiselle de la Tremblaye.

— Venez, ma chère enfant, dit-il.

Aurore descendit à son tour. Elle était entièrement revenue à elle ; mais, encore toute faible et toute pâle de l'assaut subi, elle avait peine à se soutenir.

— En vérité, monsieur, commença-t-elle, comment pourrai-je jamais reconnaître...

Le chevalier l'interrompit en posant un doigt sur sa bouche :

— Chut ! plus un mot ! Votre médecin extraordinaire vous interdit de vous fatiguer en parlant.

Il appela d'un signe la femme et les filles de l'hôte :

— Je confie mademoiselle à vos soins. Conduisez-la à la chambre que je viens de retenir, et demeurez à sa disposition. Mon majordome vous accompagnera, pour me prévenir s'il survenait quelque incident qui nécessitât ma présence.

Puis, s'adressant à Aurore :

— Le maître de cette hôtellerie ?

— C'est moi, monseigneur, avait répondu l'aubergiste en se confondant en révérences.

(A suivre)

10 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

Le Fils de Porthos

Par PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

A la Recherche d'un Père

II

Recevez tous mes compliments, reprit le vieux seigneur avec une affectueuse bonhomie : vous aviez certes là de l'argent bien placé.

Puis, après avoir consulté une grosse montre, enrichie de diamants, qu'il sortit de la poche de sa veste :

— Je vous demandais volontiers comment tout cela est arrivé ; mais le temps me presse, et, d'ailleurs, notre intéressante malade a encore besoin de notre office. Serait ce votre sœur, par hasard ?

— Non, monsieur.

— Votre fiancée peut-être ?

— Pas davantage.

— Alors vous êtes son parent, son ami ?

— Je ne la connais que pour voyager, depuis vingt-quatre heures, avec elle.

— Savez-vous où elle se rend ?

— A Paris, comme moi, si j'ai bien entendu.

— Parmi vos compagnons de route, a-t-elle

quelqu'un de sa famille ?

Il y eut à la ronde une protestation négative.

— Dans ce cas, je l'emmène, déclara le chevalier.

— Vous l'emmenez ! s'exclama Joël.

Le maître de Bazin sourit :

— Oh ! fit-il, pas, du moins, jusqu'au terme de son voyage !

Ensuite, s'adressant à Vincent Paquedru :

— Où relayer-vous à Saumur ?

— A l'auberge du Héron d'Or, dans le faubourg Saint-Jean, où je laisse à mes voyageurs le loisir de se restaurer.

— Et combien vous faut-il pour y arriver ?

— Dame ! une heure et demie au bas mot.

— Eh bien, vous y retrouverez votre voyageuse, que j'y conduirai dans mon carrosse, qui y sera rendu une heure, pour le moins, avant vous, et qui aura passé ce temps à prendre un repos nécessaire et à recevoir, des filles de chambre de cet établissement, des soins que des femmes seules peuvent donner à une femme.

Le conducteur s'inclina :

— Comme il convient à Votre Seigneurie.

M. d'Herblay, fit un signe à ses gens :

— Transportez mademoiselle dans ma voiture et installez-la à ma place. Je m'assierai, avec Bazin, sur la banquette de devant.

Comme deux des laquais s'avançaient, afin d'exécuter cet ordre, vers mademoiselle de la Tremblaye, qui, toujours inanimée, semblait dormir sur le manteau, notre héros fit un mouvement pour s'interposer entre eux et la jeune fille.

— Monsieur, babutia-t-il, je...

Mais le chevalier le regarda d'un air tellement

France, parce qu'elle ne veut traiter avec personne.

Si le traité est refusé, nous laisserons prendre notre place à l'étranger. (Applaudissements à gauche).

M. Bourgeois, rapporteur, dit que la France n'a pas intérêt à donner la clause de la nation la plus favorisée, qui profite à tous les Etats de l'Europe et est désastreuse pour elle.

Après le discours de M. Bourgeois, la discussion générale est close.

M. Goblet demande l'urgence.

M. Deltis le combat.

Elle est votée.

La discussion sur l'article unique du projet est repoussée, après pointage, par 268 voix contre 257.

INFORMATIONS

Scrutin d'arrondissement. — D'après le *Soleil*, des négociations seraient engagées entre les modérés et le Gouvernement, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement, mais les ministres radicaux exigeraient de sérieuses garanties, faite desquelles M. Floquet serait décidé à provoquer un grand débat et déposer la question de confiance avant la fin de la session.

L'emprunt russe. — *Saint-Petersbourg.* — Le succès de l'emprunt russe, surtout à Paris, est considéré comme un témoignage indéniable de sympathie donné à la Russie par la France.

La promotion des généraux en préparation au ministère de la guerre sera présentée à la signature du président de la République, de telle sorte que la nomination des nouveaux promus soit publiée avant la fin de l'année.

Le ministre de la guerre va avoir à nommer un nouvel inspecteur d'armée, en remplacement du général Lewal.

Dans le courant de l'année 1889, il se produira des changements importants dans le cadre de notre état-major général.

Cinq commandants de corps d'armée atteindront leur limite d'âge.

Dix généraux de division seront également admis à faire valoir, en 1889, leurs droits à la retraite.

Vingt-cinq généraux de brigade passeront aussi dans la réserve de l'état-major général, douze d'infanterie, deux de cavalerie, cinq d'artillerie et six du génie.

Bismarck. — On télégraphie de Berlin à l'Agence libre :

« Le chancelier a été appelé d'urgence à Berlin. Le motif de ce déplacement précipité serait assez grave; mais on ne sait rien de précis à ce sujet, toute l'affaire étant entourée du plus profond mystère.

D'après ce que prétendent les personnes habituellement bien renseignées, il y aurait connexité entre l'état de santé de l'empereur et le voyage de M. de Bismarck. »

CHRONIQUE LOCALE

NOTRE PRIME

Nous insérons avec plaisir la lettre suivante,

214 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES AVENTURES

D'un Peau-Rouge

A PARIS

TROISIÈME PARTIE

LES MORTS-VIVANTS

XVI

COMMENT M. PASCAL BONHOMME, ANCIEN CHEF DE LA BRIGADE DE SURETÉ, SE TROUVA SEUL DE SON AVIS, ET REFUSA DE DONNER SA LANGUE AUX CHIENS.

Enfin, elle se trouva à l'improviste sur une espèce de boulevard.

Alors, la jeune fille éprouva de nouveau cette défaillance terrible qui déjà, au moment de fuir, l'avait presque paralysée.

Cette fois, la crise fut plus intense, l'anéantissement plus complet.

Elle sentit ses jambes flageoler, ses oreilles avaient des bourdonnements affreux, ses artères battaient à se rompre, ses yeux n'avaient plus de regards : tout semblait tourner autour d'elle.

Le malheureuse enfant se traina comme elle put et au prix d'efforts surhumains jusqu'à un banc, qu'un instant auparavant elle avait aperçu.

Elle l'atteignit enfin et s'affaissa, en poussant

vante, qui prouve combien la prime que nous offrons à nos abonnés est appréciée :

M. le directeur du *Journal du Lot*,

Je vous remercie de m'avoir fait profiter d'une prime aussi artistique que celle des magnifiques portraits à 5 francs, peints à l'huile. La ressemblance est parfaite et le coup de pinceau est bien celui d'un artiste de mérite. Je tiens à avoir toute ma famille de même grandeur et également encadrée.

Je vous envoie dans ce but les photographies de ma femme et de mes enfants, en vous priant de les faire parvenir aussitôt à M. Grenard, afin qu'il puisse me les livrer fin décembre. Ce sont les plus belles étrennes que je puisse offrir aux miens, étrennes durables et précieuses, celles-là.

H...

Catus, 13 décembre 1888.

— *Les Alpes Démocratiques*, journal des Hautes Alpes, annonce le prochain mariage de M. Jean-Pierre Bévérini, frère et chef de cabinet de M. Bévérini-Vico.

M. J.-P. Bévérini épouse Mlle Germont, sœur de l'ancien secrétaire général de la préfecture du Gap.

Journaux quotidiens. — Les journaux républicains *Le Réformateur* et *Le Républicain du Lot* annoncent leur fusion en un journal républicain quotidien à cinq centimes, qui portera le titre de : *l'Alliance républicaine du Lot*.

On nous annonce également que les adhérents à la Ligue républicaine du Lot sont convoqués en assemblée générale, dimanche, 16 décembre courant, à deux heures du soir, dans une des salles de la mairie, à l'effet de s'entendre sur la fondation d'un nouveau journal quotidien.

A la municipalité. — Voici quel est, à Toulouse, le prix de la viande de boucherie, premier choix :

Bœuf : Cuisse et entre-côte.	1 fr. 30 le kilo.
— Poitrine et cou.	» 80 —
— Aloyau et entre-côte désossés.	2 » —
— Beefsteack.	1 80 —
— Filet.	3 » —
— Veau : Cuisse et longe.	1 80 —
— Poitrine et découvert.	1 » —
Mouton : Gigot et longe.	2 » —
— Cou et poitrine.	1 40 —

Nous soumettons ces prix à nos édiles en leur faisant remarquer que, par exemple, le beefsteack, qui se paie à Toulouse 1 fr. 80 le kilo., se paie à Cahors 2 fr. 40; le filet, 4 fr., au lieu de 3 francs.

C'est là une question qui intéresse la classe pauvre surtout pendant la saison rigoureuse et sur laquelle nous appelons toute l'attention de la municipalité.

Foire de Mauroux. — Les porcs gras vendaient de 36 à 40 francs les 50 kilos.

Les petits porcs étaient aux cours ordinaires.

Les brebis ou moutons se vendaient bien.

La volaille se vendait de 0 fr. 45 à 0 fr. 60 la livre.

un soupir douloureux, au pied de ce banc sur lequel elle n'eut pas la force de s'asseoir.

Elle éclata en sanglots, mais bientôt ses forces l'abandonnèrent entièrement, et elle roula, sans même essayer de se retenir, sur le sol, où elle demeura inerte.

Elle avait perdu connaissance...

Plus d'une heure s'écoula ainsi sans que personne passât.

La nuit était très avancée, et dans ce quartier éloigné du centre de la ville, rares étaient les habitants qui se hasardaient à rentrer tard au logis.

Enfin, deux ouvriers passèrent, revenant du spectacle avec leurs femmes.

Ces braves gens, en sortant du théâtre, s'étaient attardés chez un de ces marchands de vins des Halles centrales, dont les boutiques restent ouvertes pendant toute la nuit; puis, après s'être copieusement rafraîchis, ils avaient repris tranquillement le chemin de leur demeure.

La route qu'ils avaient à faire était longue; il était plus de trois heures du matin lorsque le hasard les fit se trouver à l'improviste à deux pas du banc près duquel gisait la pauvre jeune fille, toujours évanouie.

Les ouvriers sont en général bons et compatissants.

La lutte incessante qu'ils soutiennent si vaillamment, pour la plupart, contre la misère, les rend plus que personne accessibles à la pitié.

Les braves gens dont nous parlons relevèrent la jeune fille, la posèrent sur le banc, et essayèrent sans succès de la faire revenir à elle.

Mais, reconnaissant bientôt que tous leurs efforts étaient inutiles, ils se consultèrent entre eux pour

Magistrature. — Notre compatriote M. Delpy, procureur de la République à Florac, est nommé procureur de la République à Mende.

Prisons. — M. Baudemont, gardien chef à Figeac, est nommé sur sa demande à Florac, en remplacement de M. Ravel, qui est nommé à Figeac.

Marché de Concots. — Voici les cours du mercredi 12 courant.

Prix moyen de la truffe, 15 fr. le kilogramme. La récolte de ce précieux tubercule ne sera pas si abondante qu'on l'avait d'abord supposé, aussi les cours tendent-ils à la hausse. Une vingtaine de quintaux seulement ont été enlevés par de nombreux acheteurs.

Blé, 18 fr. l'hectolitre. — Maïs, 10 fr. 50 l'hectolitre. — Cerneaux, 20 fr. l'hectolitre.

Volaille, 50 centimes la livre. — Perdreau ordinaire, 2 fr. 50. — Lièvre moyen, 5 fr.

Les sapeurs-pompiers et les compagnies d'assurances — Nous lisons dans un journal d'assurances une proposition de loi tendant à créer une caisse de secours aux sapeurs-pompiers; cette caisse serait alimentée par une augmentation de 5 0/0 sur le droit de timbre des polices contre l'incendie, et, au besoin, par des subventions de l'Etat.

Les ressources seraient affectées :
1° A venir en aide aux communes pour l'achat du matériel, de l'équipement et de l'entretien des compagnies de sapeurs-pompiers; 2° à fournir aux familles de ceux-ci les indemnités qui leur sont légitimement dues, lorsque les pompiers trouvent la mort dans les sinistres; 3° à assurer enfin aux sapeurs-pompiers eux-mêmes les secours et indemnités auxquels ils peuvent avoir droit quand ils contractent, en défendant l'incendie des meubles et immeubles assurés, des maladies entraînant une suspension ou une incapacité absolue ou temporaire de travail.

Equipages de la flotte. — *L'Officiel* annonce qu'une décision du ministre de la marine et des colonies, en date du 8 décembre, a prononcé l'admission, en qualité d'apprentis mécaniciens des équipages de la flotte, de 67 jeunes gens ayant obtenu les premiers numéros à la suite du concours qui a eu lieu dans nos cinq ports militaires.

Sur ces 67 jeunes gens, treize sortent des écoles des Frères de Brest et de Capestang.

Et dans quelle place ?
Les numéros 4 et 2, élèves des Frères;
Les numéros 5, 6, 7 et 8, élèves des Frères;
Les numéros 10, 12 et 13 toujours élèves des Frères.

Les nouveaux billets de banque. — C'est lundi prochain, 17 décembre, que la Banque de France mettra en circulation les nouveaux billets de 500 fr., destinés à remplacer ceux qui ont dû être retirés à la suite des contrefaçons que l'on connaît.

Vendredi, la description de ces nouveaux modèles paraîtra à *l'Officiel*. Quant aux coupures de 100 francs, qui sont également préparées par la Banque de France, elles ne seront mises en circulation que dans un mois environ.

La femme de l'un des ouvriers fit alors remarquer que cette jeune fille était vêtue avec une élégance pleine de distinction; qu'elle devait appartenir à une famille riche; qu'il fallait visiter ses poches pour voir si elle n'avait pas sur elle quelques papiers qui permirent de découvrir qui elle était, et où elle demeurait, afin de la reconduire chez elle; que si l'on ne trouvait rien, on la transporterait au logis de l'un d'eux, en attendant qu'elle eût repris connaissance pût et fournir elle-même les renseignements dont on avait besoin; mais que, dans un cas, comme dans l'autre, elle ne pouvait plus longtemps rester là, et que ce serait une cruauté et « une indignité indigne » de l'abandonner sur ce banc à la merci du premier rôdeur de barrière qui viendrait à passer, et qui la dévaliserait, et peut-être pis.

Cette déclaration de la brave ouvrière obtint le succès qu'elle devait avoir, et fut accueillie à l'unanimité.

On se mit en mesure de procéder à l'examen des poches de la malade.

En ce moment, on aperçut les lanternes d'une voiture qui s'approchait cahin-caha.

On reconnut bientôt que c'était un fiacre qui rentrait à vide à sa remise.

Un des ouvriers hêla le cocher.

Heureusement, le pauvre diable n'avait pas eu de chance ce jour-là, et avait peu travaillé.

L'espoir d'une bonne récompense, à cette heure indue, le fit s'arrêter.

On lui expliqua en quelques mots ce dont il était question, et l'on prit une des lanternes du fiacre pour éclairer les recherches qu'on allait

savoir ce qu'ils devaient faire.

La femme de l'un des ouvriers fit alors remarquer que cette jeune fille était vêtue avec une élégance pleine de distinction; qu'elle devait appartenir à une famille riche; qu'il fallait visiter ses poches pour voir si elle n'avait pas sur elle quelques papiers qui permirent de découvrir qui elle était, et où elle demeurait, afin de la reconduire chez elle; que si l'on ne trouvait rien, on la transporterait au logis de l'un d'eux, en attendant qu'elle eût repris connaissance pût et fournir elle-même les renseignements dont on avait besoin; mais que, dans un cas, comme dans l'autre, elle ne pouvait plus longtemps rester là, et que ce serait une cruauté et « une indignité indigne » de l'abandonner sur ce banc à la merci du premier rôdeur de barrière qui viendrait à passer, et qui la dévaliserait, et peut-être pis.

Cette déclaration de la brave ouvrière obtint le succès qu'elle devait avoir, et fut accueillie à l'unanimité.

On se mit en mesure de procéder à l'examen des poches de la malade.

En ce moment, on aperçut les lanternes d'une voiture qui s'approchait cahin-caha.

On reconnut bientôt que c'était un fiacre qui rentrait à vide à sa remise.

Un des ouvriers hêla le cocher.

Heureusement, le pauvre diable n'avait pas eu de chance ce jour-là, et avait peu travaillé.

L'espoir d'une bonne récompense, à cette heure indue, le fit s'arrêter.

On lui expliqua en quelques mots ce dont il était question, et l'on prit une des lanternes du fiacre pour éclairer les recherches qu'on allait

Le nouveau billet de 500 francs se distingue au tout de l'ancien par la couleur de l'impression et par l'adjonction de deux nouvelles figures à l'ancienne planche de M. Baudry. L'impression est faite en deux couleurs, bleu et rose, un rose de nuance très délicate et très instable, tirant sur le violet. Les nouvelles figures (un Mercure et la Force coiffée d'une peau de lion) ont été dessinées et gravées par MM. Dupuis et Robert. Entre ces deux figures, un fouillis d'arabesques capricieuses occupe tout le centre du billet. Enfin les deux cartouches sont imprimés aujourd'hui en bleu au lieu de l'être en blanc, comme par le passé.

Quant au billet de 100 francs, il porte quatre figures de fantaisie au-dessus de la date centrale.

Il paraît que ces modifications augmentent singulièrement les difficultés de la contrefaçon.

Concours Gaussail. — L'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, informe les personnes qui désireraient concourir pour le prix ordinaire de 500 francs et pour le prix Gaussail (1,000 francs, en 1889), qu'aux termes des règlements, les Mémoires et travaux ne peuvent être reçus que jusqu'au 31 décembre 1888, dernier délai.

Les communications pour les médailles d'encouragement, y compris la médaille d'or de 120 francs, sont reçues au secrétariat de l'Académie, rue Saint-Jacques, 3, jusqu'au 31 mars 1889.

Un prix biennal de 1,000 francs a été fondé par Mme veuve Delalande-Gorineau pour le voyageur français qui aura rendu le plus de services à la France ou à la science.

L'Académie des sciences, chargée d'attribuer cette récompense, vient de le décerner à un missionnaire catholique à Madagascar, le P. Roblet.

Lalbenque, 12 décembre. — Des désordres se sont produits ces jours derniers aux abords de la tranchée de Queyran, sur la ligne du chemin de fer de Cahors à Montauban.

Une trentaine d'ouvriers de l'entreprise B..., occupés au chargement du train de matériaux provenant de la déviation de la voie, se déclarèrent en grève à la suite de certaines discussions de salaires. Une quinzaine d'entre eux, la plupart pris de boisson, suivaient la voie pour rentrer à Cahors, lorsque le chef d'équipe leur enjoignit l'ordre de se retirer hors de la ligne.

C'est par des menaces et des insultes qu'ils répondirent à ces observations; néanmoins, quelques-uns se retirèrent; seuls, deux des plus acharnés continuèrent leur chemin après avoir, dans le cours de la discussion, levé la main sur le chef d'équipe.

Une enquête a été immédiatement ouverte. Plusieurs hauts fonctionnaires de la Compagnie se sont rendus sur les lieux.

Un arrêt du Conseil d'Etat. —

Voici une question qui intéresse vivement un très grand nombre de nos lecteurs. Nous appelons donc leur attention sur l'information suivante :

« Le Conseil municipal de Saint-Saturnin-lès-Apt (Vaucluse) ayant vu annuler par le préfet une délibération accordant des subventions aux écoles libres de la commune, s'est pourvu de vant le Conseil d'Etat, qui lui a donné raison contre le préfet.

faire.

Ce fut une des femmes qui procéda à l'examen des poches de la jeune fille.

Miss Lucy Gordon avait sur elle un porte-monnaie contenant une certaine somme en or, et, en plus, un carnet très coquet dans lequel se trouvaient plusieurs cartes à son nom et deux lettres à son adresse.

Le problème était résolu.

Le porte-monnaie et le carnet furent remis dans la poche de la jeune fille.

Puis, après avoir fait constater par le cocher que les boucles d'oreille en diamants de la malade, une chaîne d'or qu'elle avait au cou, ses bracelets et ses bagues, enfin tous ses bijoux, montant à un prix assez considérable, n'avaient pas été touchés, les deux ouvriers enlevèrent la jeune femme dans leurs bras et la transportèrent dans le fiacre, qui était à quatre places et attelé de deux chevaux.

Un des ouvriers monta sur le siège à côté du cocher; l'autre, ainsi que les deux femmes, se mirent dans la voiture, afin de soutenir la malade et l'empêcher de se blesser.

Puis ils fermèrent la portière et crièrent au cocher de partir.

Celui-ci rassembla aussitôt les rênes, fit tourner la voiture; et comme les chevaux n'étaient pas fatigués, le fiacre partit bon train, se dirigeant vers l'hôtel de Valenflours, au boulevard de Courcelles, près de l'avenue de Wagram.

Miss Lucy Gordon avait été rencontrée par ses braves protecteurs sur la chassée du Maine, à peu près à la hauteur de la rue Thibaut.

GUSTAVE AIMARD

A suivre.

« L'arrêté du Conseil d'Etat établit le droit qu'ont les Conseils municipaux de disposer des fonds libres de leur budget en faveur de leurs écoles privées ; déclare qu'il n'appartient pas aux préfets de se faire juges de l'opportunité ou de l'utilité de la dépense, et annule l'arrêté préfectoral comme excédant tous les pouvoirs conférés au préfet. »

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 5 décembre 1888
Présidence de M. Valette, président

M. Laroussille, l'un des secrétaires, donne lecture du projet d'une lettre destinée aux membres du comité d'honneur. Ce projet est approuvé. Le même membre signale un succès obtenu par M. Turcan, l'éminent sculpteur chargé d'exécuter le buste de Clément Marot. Cet artiste a obtenu, sur 70 concurrents, le 1^{er} prix (8,000 fr.) au concours pour l'érection d'une statue à Lazare Carnot, et l'exécution de la statue lui a été confiée. Il est enfin donné lecture d'une lettre de M. Giraud de Buzersingues, offrant de mettre à la disposition de l'artiste chargé de l'exécution du buste, un portrait de Clément Marot par le Titien.

Le président, H. VALETTE
Le Secrétaire, J. BLANC

Tribunal correctionnel de Cahors

Le tribunal condamne :
Pilat, pour injures envers Simonis, à 25 fr. d'amende ;
Simonis, pour outrages envers Pilat, à 25 francs.
Pilat, pour diffamation envers Capys, à 25 francs.
Sans indemnité ni dommages.
Condamne aussi Pilat aux deux tiers des frais, et Simonis à un tiers.
Dans l'affaire Aleman, c'est encore mieux : Pilat et Aleman sont condamnés chacun à 25 francs et aux frais.

Tribunal de commerce de Cahors. — La commission du recensement des votes pour l'élection des juges au tribunal de commerce de Cahors, s'est réunie jeudi, 13 décembre courant, à la préfecture, sous la présidence de M. Bernardin, secrétaire général.

Juges au tribunal de commerce de Cahors. MM. Victor Lérès (481 voix), et Adrien Courbebaissé (128 voix).

Juge suppléant, au même tribunal, M. Antoine Bach (435 voix).

Le nombre des électeurs consulaires inscrits était de 1,630 ; le nombre des votants a été de 438. Il y a donc eu 1,242 abstentions.

Nomination. — Par arrêté du directeur général des contributions indirectes, M. Lacombe, surnuméraire actif dans le département du Lot, est nommé commis à Tournou (Saône-et-Loire).

Bœuf échappé. — Jeudi, vers deux heures de l'après-midi, un bœuf que l'on conduisait au sieur Linau, boucher, rue de la Préfecture, s'est échappé des mains de son conducteur et s'est livré à une course furieuse à travers notre ville. Dans sa course, l'animal a enfoncé la devanture du magasin du sieur Bayles, opticien, dans la rue de la Liberté ; il a renversé une paire de moles attelées à une charrette à l'entrée de la rue du Lycée et occasionné de sérieux dégâts sur plusieurs points de la ville. Il n'a pu être arrêté que sur le quai Cavagnac. Il n'y a pas eu, heureusement, d'accident de personnes.

Bibliographie

J. HETZEL et C^{ie}, Editeurs
18, Rue Jacob, Paris
ÉTRENNES 1889. — 16 OUVRAGES NOUVEAUX
Collection Hetzel
500 LIVRES ET ALBUMS

Il est difficile de rêver un succès de meilleur aloi dans le public soucieux de bonne et saine littérature, que celui de la « Bibliothèque d'Éducation et de Récréation », fondée par le regretté P.-J. Stahl, et qui, depuis un quart de siècle, a suivi imperturbablement le programme tracé par son éminent créateur.

On se rappelle avec quel tact il sut s'entourer de collaborateurs capables de le seconder, et de concourir à l'exécution du plan qu'il avait conçu. Jean Verne date de la première heure, ainsi que Jean Macé. Et combien d'autres sont venus, depuis, compléter la plus belle collaboration qui fut jamais !

Les heureux effets d'une aussi excellente cause font apprécier l'influence exercée sur la jeunesse, par cette littérature qui, sortant des sentiers battus, se lançait à travers des sentiers nouveaux. Avant l'initiative de P.-J. Stahl, il n'y avait pas de littérature réellement à l'usage de la jeunesse, et s'il en existe une aujourd'hui, c'est bien à cet écrivain précurseur qu'on la doit, à son amour profond du jeune âge, à son ardent sans pareil au travail, produisant de nombreuses œuvres personnelles, et traçant à ses collaborateurs le plan des ouvrages qu'il attendait d'eux. Aujourd'hui, l'expérience est, on peut le dire, concluante. Le succès est là pour attester l'opportunité d'une idée qui a fait sans chemin, et à laquelle le nom de P.-J. Stahl restera à jamais attaché.

On verra, par la nomenclature des nouveautés de l'année, avec quelle sollicitude la « Bibliothèque d'Éducation et de Récréation » poursuit, sous la direction de son continuateur, de son fils, une œuvre féconde, et qui n'a jamais dévié de la ligne tracée, c'est-à-dire du programme primitif qui se proposait d'instruire en amusant. Il y a là tout un art particulier, qui tiendra une grande place dans l'histoire littéraire de ce siècle et dont l'action, fort heureusement pour nos enfants et pour nous, est loin d'être épuisée.

Voici les titres des seize nouveaux ouvrages qui viennent enrichir la « Bibliothèque d'Éducation et de Récréation » :

« Deux ans de Vacances », par Jules Verne ; les « Exilés de la Terre », par André Laurie ; « Contes de tous les Pays », par Th. Bentzon ; le « Parrain de Cendrillon », par L. Ulbach ; « Fils de Veuve », par S. Blandy ; les « Mines de Salomon », de Rider-Haggard ; « Pour les Enfants », par Erekman-Chatrion ; « Scènes de la Vie des Champs et des Forêts aux États-Unis », par E. Van Bruyssel. Dans la « Petite Bibliothèque Blanche » : les « Douze », par M. Bertin ; « Histoire d'une bonne Aiguille », par M. Durand ; quatre albums Stahl : deux en noir, les « Petits Bergers », par L. Froelich ; « Petites Tragédies enfantines », par Froment ; deux en couleurs : « Une maison inhabitable », par Kurner, et « l'Homme à la Flûte », par de Lucht. Enfin les deux beaux volumes formant la 24^e année du « Magasin d'Éducation et de Récréation », tomes 47 et 48.

Après un examen très attentif, nous allons résumer notre opinion sur chacun d'eux.

Ce que nous pouvons dire dès à présent à nos lecteurs, c'est qu'ils peuvent puiser dans cette collection sans avoir à redouter d'y trouver un seul volume médiocre : à titres différents, tous sont utiles et charmants, et près d'eux s'élève leur ancêtre, le « Magasin d'Éducation et de Récréation », qui fut l'origine de cette collection sans rivale et qui, pour l'année 1889, a déjà fait provision de romans, de comédies, d'articles de toutes sortes dus aux collaborateurs si bien choisis par M. Hetzel : J. Verne, E. Legouvé, André Laurie, Gennevraye, B. Vadier, Genin, Bentzon, Lermet, etc.

Deux Ans de Vacances, par Jules Verne. Un volume in-8° illustré de 91 dessins de L. Benett. — Broché, 9 fr. — Cartonné, 12 fr. — Relié, 14 fr.

Rarement le célèbre auteur a été mieux et plus sainement inspiré que dans ce nouvel ouvrage. Ces aventures peu ordinaires de quelques enfants de nationalités et d'âges différents, sont d'un enseignement parfait. Elles montrent que la solidarité, en présence de périls communs, est une nécessité ; et aussi que les rancunes s'effacent, de même que les aspérités du caractère s'émoussent dans un commerce quotidien et dans une préoccupation constante de lutte pour la vie. Elles montrent, en outre, que les jeunes gens livrés à leur propre initiative, deviennent plus vite des hommes, et elles constituent un éloquent plaidoyer en faveur d'une éducation plus virile de la jeunesse. C'est une perle de plus dans la collection si nombreuse et si variée des romans de Jules Verne, dont chaque livre nouveau est une surprise. Celui-ci sera certainement remarqué dans l'œuvre considérable du maître, à l'égal de son chef-d'œuvre « l'Île mystérieuse ».

Les « Voyages extraordinaires », complétés par la « Découverte de la Terre », la « Géographie de la France » et les « Voyages au Théâtre » forment un magnifique rayon de bibliothèque. « Deux ans de Vacances » est le vingt-neuvième volume ; le trentième aura pour titre « Famille sans nom », et ce sont les heureux abonnés du « Magasin d'Éducation et de Récréation » qui vont en avoir la primeur.

Les Exilés de la Terre, par André Laurie. Un fort volume grand in-8° illustré de 79 dessins de Georges Roux. — Broché, 10 fr. — Cartonné, 13 fr. — Relié, 15 fr.

Le conteur aimé et déjà célèbre, auquel les lecteurs de la « Bibliothèque d'Éducation et de Récréation » doivent tant d'intéressants récits, sans parler de son admirable et importante série de la « Vie de Collège dans tous les Pays », si vraie, si animée, n'a jamais mêlé d'aventures plus extraordinaires à des données scientifiques mieux étudiées. Les événements qui se déroulent, depuis quelques années, dans le Soudan, forment le drame terrestre de ce livre aussi plein de couleur que d'imprévu ; il est divisé en deux parties : Le « Nain de Rhadamèh » et les « Naufragés de l'Espace ». L'intérêt ne fléchit pas un instant, ici aussi bien que là. Les péripéties africaines et les péripéties extra-terrestres, nées d'un problème scientifique très curieusement résolu par l'auteur, sont d'une intensité dramatique bien difficile, sinon impossible, à dépasser. Ajoutez à cela les nombreuses illustrations, tantôt fantastiques, tantôt très réelles et toujours jolies, de George Roux.

(A suivre)

DERNIÈRE LOCALE

LES PRÉVOYANTS DE L'AVENIR

A la veille de la nouvelle année, il est rappelé à tous ceux qui se préoccupent à juste titre de s'assurer quelques ressources pour l'avenir à l'aide de petits versements mensuels, qu'une section des *Prévoyants de l'avenir*, société civile des retraites, a été créée à Cahors et fonctionne il y a déjà quelques mois. Le nombre des adhérents augmente tous les jours.

Le capital réalisé à ce jour par la caisse centrale de Paris atteint le chiffre respectable de 2,200,000 fr. 00 ; il appartient aux nouveaux adhérents au même titre qu'aux premiers souscripteurs.

Chaque affilié ayant la conviction intime, profonde, qu'il contribue à une œuvre sérieuse et durable, toute de philanthropie, de fraternité et de prévoyance — car il y a aussi son intérêt proprement dit — devient un propagateur zélé. Aussi l'œuvre est-elle appelée à prendre un développement considérable et à rendre d'immenses services au prolétaire, qui pourra devenir ainsi, petit à petit, un modeste rentier.

L'œuvre des *Prévoyants de l'avenir* sera, en effet, dans peu d'années, celle de la pacification sociale par excellence. Déjà les plaisanteries, les dédains ou les outrecuidances de la science sociale qui l'ont accueillie à ses débuts, se sont tus ; les détracteurs ont été obligés de baisser pavillon en présence des admirables résultats obtenus.

Cet appel est spécialement adressé à la classe si intéressante des travailleurs de tout ordre : de l'usine, de l'atelier et des champs, comme au petit employé.

Les dames et demoiselles sont admises à partir de l'âge de quinze ans révolus, au même titre et aux mêmes droits que les hommes.

Mêmes devoirs, mêmes droits et plus de déférence pour leurs sœurs en prévoyance, voilà la devise des *Prévoyants de l'avenir* !

Toutes les convictions sont respectées, car il est formellement interdit par les statuts de soulever, dans les réunions, aucune question politique ou religieuse.

Enfin, un conseil de surveillance, élu par les adhérents eux-mêmes, veille à l'observation rigoureuse des statuts et aux opérations financières du bureau, élu également par eux, et renouvelable tous les ans.

Affiliation : 2 francs ; Cotisation : 1 franc par mois.

S'adresser pour renseignements à :

MM. Salamon, vice-président de la 405^e section, à Cahors, place Galdemar, 2.
Catusse, secrétaire, Avenue de la Gare.
Murat, trésorier, rue Feydel, 4.

THÉÂTRE DE CAHORS

Nous rappelons à nos lecteurs que le grand succès de Paris, *Roger la Honte*, sera joué sur notre scène le **jeudi 20 décembre**.

Le bureau de location est ouvert à partir de ce jour.

Si le public de notre ville fait à la tournée dirigée par M. Louar le même accueil que partout ailleurs, s'il se rappelle de l'excellente interprétation de *l'abbé Constantin*, nous aurons une salle bien garnie à la représentation du plus grand succès de l'année.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 8 au 15 décembre 1888

Décès.

Caste Jean, cultivateur, 23 ans, Cabessut.
Orliange Pierre, journalier, 34 ans (Hospice).
Castex François, coutelier, 63 ans, r. du Château Villiers Fragois, 81 ans, place de la Gendarmerie.
Garrigues Louis, 51 ans, rue du Rempart, 35.
Teulière Antoine, 78 ans, rue de la Croix (Cab.)
Cubaynes Thomas, 22 ans, Hospice
de Testas Folmont Marie, relig., 65 ans, Chatr.

BOURSE. — Cours du 14 décembre 1888.

3 0/0.....	83 10
3 0/0 amortissable (nouveau).....	86 20
4 1/2 0/0 1883.....	103 43
Actions Orléans.....	1,325 00
Actions Lyon.....	1,280 00
Action Panama.....	145 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	403 00
Obligations Lombardes.....	300 50
Obligations Saragosse.....	358 00

Dernières nouvelles

La souscription Panama a échoué. Il fallait un minimum de 400,000 obligations, il en a été souscrit 200,000 à peine.

La « *Cocarde* » annonce que M. de Freycinet vient de frapper le général de Galiffet de 30 jours d'arrêts de rigueur, pour avoir fait paraître sous le titre : *La Pelisse*, une publication non autorisée dans l'amanach de Roger de Beauvoir.

M. Clémenceau et M. Maurel se sont battus en duel à l'épée, cet après-midi, à 4 heures.

M. Clémenceau a été blessé légèrement à l'aisselle gauche.

Sans la santé, pas de travail !

Louppy-le-Château (Meuse), le 8 août 1888. — Je souffrais depuis plus de 2 ans de fortes migraines et de maux d'estomac qui m'empêchaient tout travail ; ayant connu l'efficacité de vos bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, j'en ai pris et je suis complètement guéri. J'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ma guérison. (Sig. lég.)
AUGUSTE BOER.

Le **VIN AROUD** au Quina, au Fer et à la Viande, est le médicament le plus énergique pour combattre la **CHLOROSE**, l'**ANÉMIE** et l'**APPAUVRISSEMENT** du **SANG**. Il convient aux personnes affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.
TOUTES PHARMACIES

La bouche et le froid !..

Voici le moment critique, la saison dangereuse pour les dents et les gencives... On ne saurait s'imaginer l'action délétère qu'exercent le froid et les bruyards sur la bouche et le système dentaire. On ne prendra donc jamais assez de précautions pour se préserver... Il en est une surtout qu'il ne faut pas négliger parce qu'elle seule possède les qualités nécessaires de préservation. Cette précaution salutaire consiste à ne jamais sortir sans avoir donné à ses dents, à ses gencives et aux muqueuses buccales une forte lotion d'*Elixir dentifrice des RR. PP. Bénédicte de l'Abbaye de Soulac*. L'action astringente de ce merveilleux élixir agit fermement sur les chairs et l'enclassement des dents, et les rend insensibles à l'humidité et au froid de l'air. Charmantes lectrices vous voilà averties...

A. SEGUIN — BORDEAUX

ELIXIR : 2, 4, 8, 12 et 20 Fr.

POUDRE : 1.25, 2 et 3 Fr.

PATE : 1.25 et 2 Fr.

Se trouve chez tous les Parfumeurs, Coiffeurs, Pharmaciens, Droguistes et Merciers, etc.

La Vie Sédentaire

La vie sédentaire, le travail de bureau, le manque d'exercice, produisent une perturbation dans l'organisme. On éprouve constipation, embarras d'estomac, manque d'appétit, maux de tête ; la digestion se fait mal ; on est congestionné. Pour prévenir ou pour combattre ces diverses affections, nous ne saurions trop vous engager à faire usage des **Pilules Gicquel**, qu'il vous sera facile de vous procurer dans toutes les Pharmacies, au prix de **1 fr. 50** la boîte.

MINES D'OR

COMPAGNIES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

Capitaux augmentés, gros Revenus

Demandez Circulaire spéciale

A. CHAUMIER et C^{ie}
18, Rue Grange-Batelière, Paris.

Est le Goudron Guyot

C'est qui a servi aux expériences faites dans sept grands hôpitaux de Paris, contre bronchites, catarrhes, asthmes, phthisie, angines granuleuses, laryngites aiguës ou chroniques, et, en général, contre les maladies des bronches, des poumons, de l'estomac et de la vessie. Un flacon du prix de 2 fr. peut servir à préparer douze litres d'eau de goudron. Une cuillerée à café suffit par verre d'eau.

Les personnes qui ne peuvent boire beaucoup ou qui voyagent remplacent facilement l'eau de goudron en prenant deux ou trois capsules Guyot, immédiatement avant chaque repas. La toux la plus opiniâtre est calmée en peu de jours.

Chaque flacon du prix de 2 fr. 50 contient 60 capsules blanches sur chacune desquelles est imprimé le nom de l'inventeur.

Le traitement des rhumes, bronchites, asthmes, catarrhes, etc., par le Goudron Guyot coûte, à peine, dix à quinze centimes par jour.

« Il suffit aux médecins de tous les pays de voir votre produit pour en apprécier tout de suite toute l'importance et les services qu'il est appelé à rendre. » (Prof. Bazin, médecin à l'Hôpital Saint-Louis.)

Refuser, comme contrefaçon, tout flacon de Goudron Guyot (liqueur ou capsules) qui ne porte pas l'adresse 19, rue Jacob, Paris.

DENTS ET DENTIFIERS

Perfectionnés Garantis

Ayant mérité une Mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON DES MALADIES DES DENTS ET DES GENCVES

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire !

AUDOUARD

MEMBRE DE L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES DENTISTES DE FRANCE ET DE LA SOCIÉTÉ D'ODONTOLOGIE DE PARIS

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux Établissements d'Éducation du Lot et de la Corrèze

16, rue du Maréchal Brune, 16

à BRIVE

Poudre Dentifrice Alcaline - Elixir Leucodonte

PRÉVENANT LA CARIE ET LE DÉCHAUSSEMENT DES DENTS

Ordonnés depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

A VENDRE

Une grande **MAISON**, sise à Figeac, avec **cour** et **vaste jardin**, ainsi que **l'Établissement des bains** y annexé.

Facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du Journal.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

ÉTABLISSEMENT Hydrothérapique, 6, Allées Fénélon, CAHORS

M^{me} Sabatié prévient le public qu'elle a fait placer un

CALORIFÈRE AUTOPYROGÈNE

et que, dès aujourd'hui, son établissement est chauffé.

6 MILLIONS
DISPONIBLES POUR PLACEMENTS
Par **HYPOTHÈQUE**, Avances sur Biens et **TITRES DOTAUX**
Titres au porteur et nominatifs même grevés de restitution, Créances, Nuis-Propriétés, Usufruits,
Avances avant Formalités, Discretion. — LACOMBE & GONNET, 13, rue Laffitte, PARIS

GAZ DE CAHORS

VENTE DE CHAUX

Chaux pour la construction (l'hectolitre) **1 fr. 10**
Chaux pour amendements id **0 33**

PRIS A L'USINE A GAZ

Prévisions du temps d'après Nostradamus.

1889

CALENDRIER DU LOT

Prix : 50 centimes.

EN VENTE :
Chez Édouard DELSAUD, Libraire-Géographe
RUE DE LA MAIRIE. — CAHORS

Notice sur le Château de Roussillon.

Donne très exactement les Jours

Renseignements Statistiques et Administratifs.

GRAND ENTREPOT

D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

SI RÉCOMPENSES ET PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR.

LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande **MÉDAILLE D'OR** A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE
Membre de l'Académie nationale, inventeurs à Paris de la **PÉRIQUEUX**

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Saigny forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la Grande CILASTREUSE

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

1880 DIPLOME D'HONNEUR
EXPOSITION INTERNATIONALE DE 1889

Académie nationale

RHUM ST-ESPRIT
Premières Récompenses aux Expositions Universelles
Demande des Agents partout. — Ecrire à PARENTEAU-LAGROLET, Bordeaux.
Vins en fûts et en bouteilles.

DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS
Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

* **AUDOUARD** *
Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE
Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze
A BRIVE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ELIXIR LEUCODON
Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.
EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

LE TÉLÉGRAMME

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN
Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.

Le Télégramme sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.
On s'abonne à Paris, 5, rue Coghéon
Trois mois : 12 fr.; Six mois : 24 fr.; Un an : 48 fr.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Historie, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.
ou en 25 séries à 75 centimes
ne reviendra qu'à 18 fr. 75
AVEC 425 CARTES COLORIÉES

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires
dép. un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 73, Bd St-Michel, Paris, ou adressez, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série

H. LAMIRAULT & C^{ie}
Éditeurs
PARIS
61, Rue de Rennes, 61

GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ
Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX^e Siècle

SOUS LA DIRECTION DE
M. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut; H. Dureau de Laffont, professeur à l'école des langues orientales; G. Darboux, professeur à l'école des sciences; A. G. de Saint-Amand, professeur à l'école des chartes; G. Darboux, membre de l'Institut; Dr L. Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; C.-A. Laisant, député de la Seine; H. Laurent, examinateur à l'école polytechnique; E. Levasseur, membre de l'Institut; H. Marion, chargé de cours à la Sorbonne; E. Minier, conservateur de l'école nationale des beaux-arts; A. Walz, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25.000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8^o contenant 4.200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison 1 franc
Fayables à raison de 10 francs par mois
Chaque volume broché 25 francs

MODES DE PARIS

M^{me} DE VERNANT a l'honneur de prévenir les Dames de Cahors qu'après avoir travaillé dans une des premières Maisons de Paris, elle vient s'établir dans la localité et tient à la disposition de ces Dames un assortiment de Chapeaux dans tous les genres à des prix très-modérés, ainsi que des Fleurs, Plumes et Manchons.

3, rue de la Mairie, maison Capmas tapissier.

ELEGANCE — PLUS DE DOS ROUNDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES

La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse. Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors
Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

DICTIONNAIRE

DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département.

5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

CARTE

DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction : — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES

pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU

OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé ex exc. de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1811. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 L. 10 par la poste.